

Réunion du Comité Syndical du 26 juin 2024

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de votants : 36

Convoqué le 14 juin 2024, le conseil syndical s'est réuni le 26 juin 2024 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

118^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur José BELDA
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Alain DEAT
Madame Catherine FROMAGE
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur André MAGNOUX
Madame Nathalie MARIN
Monsieur Christian MELIS
Madame Danielle MISIC

Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Madame Mina PERRIN
Monsieur Gilles PÉTEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Bruno RESSOUCHE
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALLADIÉ
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Patrick BELLAT
Madame Virginie MOURNIAC-GILORMINI
Madame Catherine PHAM

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSE
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Michel LACROIX
Madame Christine MANDON
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Stéphane PONCE
Monsieur François REPOLT
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Nicolas BONNET	à	Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur François REPOLT	à	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Gilles VESCOVI	à	Monsieur Dominique ADENOT

Convention INSEE

Par délibération du 8 décembre 2022, le conseil syndical du Grand Clermont a décidé de prescrire la révision du SCoT.

Afin de guider la définition des choix stratégiques qui seront le socle du SCoT révisé, il est essentiel de mener un diagnostic précis afin d'objectiver les forces et les faiblesses du territoire et de mettre en exergue les enjeux. Le maître d'œuvre principal de ce diagnostic est l'Agence d'Urbanisme Clermont Massif central.

Toutefois en complément, diverses expertises complémentaires devront être mobilisées. Ainsi, il est apparu opportun de mobiliser l'INSEE pour réaliser une étude sur le tissu économique du Grand Clermont.

La convention jointe à la présente délibération a pour objet de définir les modalités de collaborations entre l'INSEE et le Grand Clermont.

L'INSEE et le Grand Clermont s'engagent, dans cette convention, à réaliser en partenariat une étude portant sur l'évolution de l'emploi et le suivi des créations, du développement ou au contraire des fermetures d'établissement sur le territoire du SCoT dans le contexte de la loi Climat et résilience (ZAN). Ainsi, sera réalisé un état des lieux, par secteur d'activités, des emplois et des établissements implantés sur le territoire avec des éléments de comparaison temporelles et géographiques (un territoire de

référence a été construit partir de 10 SCoT aux caractéristiques proches). Cet état des lieux portera sur l'ensemble du Grand Clermont et dans la mesure du possible, selon l'importance et la significativité des résultats sur chacun de ses EPCI.

Chaque partenaire apporte sa contribution dans le respect de ses missions et de ses compétences. L'Insee, au-delà de l'apport de données de leurs mises en perspective, publiera l'étude et participera à ce titre à sa mission d'information générale. Le but est, en effet, d'éclairer le débat public et la prise de décisions en matière de politiques publiques.

La présente convention relève de la coopération public-public prévue par l'article L 2511-6 du Code de la commande publique.

La présente convention définit les conditions administratives, juridiques, financières et techniques du partenariat entre l'Insee et le Grand Clermont.

Le montant total de l'étude est de 40 227.78€ dont 6 000€ à la charge du Grand Clermont.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver la convention (jointe en annexe) de partenariat Convention de partenariat relative à une étude sur le tissu économique du Grand Clermont avec l'INSEE,**
- **d'autoriser le Président à signer cette convention.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, le 27 juin 2024.

**Dominique ADENOT,
Président.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20240626-20240626-821-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

